

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le

ID : 042-214201865-20241120-DEL_2024_088-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 26
Votants : 31

Séance du 20 novembre 2024 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Délibération :
N° DEL_2024_088

OBJET :
FRAIS ARBITRAGE 2023-2024

Date de convocation :

Étaient présents

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, Mme Fanny LASSABLIERE

Étaient absents

Mme Nadia MEBARKI, Mme Cendrine BARLET

Ont donné pouvoir

Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)
Leila MECHTAR (pouvoir à Céline CLAUDE)
Alexandre PETIAUX (pouvoir à Vincent BONY)
Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT)
Frédéric MARINELLI (pouvoir à Séverine REYNAUD)

Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence(s) :

Par une délibération du conseil municipal du 31 juillet 2003 relative aux aides octroyées aux associations sportives et plus particulièrement en lien avec les frais d'arbitrage, il avait été décidé une aide de la commune à hauteur de 50 % des dépenses réalisées au cours de la saison sportive précédente.

Contenu :

	Dépenses Saison Sportive 2023-2024	Subventions 50 %
ACR Football	6 686,70 €	3 343,35 €
SCBVG (Basket-ball)	3290,00 €	1645,00 €
La Chaumière (Football)	1299,57 €	649,79 €
CCSLR (Basket)	2911,20 €	1455,60 €
Hand des Vallées du Gier	1971,55 €	985,78 €

Point financier :

- coût total fonctionnement : **8 079,52 €**

- imputation budgétaire : 4 ASS 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privés »

Proposition :

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution des sommes pré-citées.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance
Julien CHANELIERE**

Envoyé en préfecture le 22/11/2024
Reçu en préfecture le 22/11/2024
Publié le
ID : 042-214201865-20241120-DEL_2024_088-DE

